Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 31

OBJET :

Convention de partenariat entre la Commune de Yerres et la société de transports urbains et suburbains de voyageurs KEOLIS Val d'Yerres Val de Seine (KVYVS)

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le dix novembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI (présente à 19h20, à partir du point n° 3), Adjoints au Maire, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (présent à 19h37 à partir du point n° 5), Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT (présente à 19h18, à partir du point n° 2), M. Gérard BOUTHIER, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO (présente à 19h18, à partir du point n° 2), M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, Mme Claire CHARANSONNET, M. Romain SARRASIN, M. Bernard TARKALI, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
Mme Jocelyne FALCONNIER donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
Mme Audrey WACQUIEZ donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE
M. Bernard NUSBAUM donne pouvoir à Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul REGEASSE

Reçu en préfecture
le 21/11/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20221117-lmc17184H1-DE

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022
DELIBERATION N° 2022/11/352

OBJET : **Convention de partenariat entre la Commune de Yerres et la société de transports urbains et suburbains de voyageurs KEOLIS Val d'Yerres Val de Seine (KVYVS)**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le 17 février 2022, le Conseil d'Ile-de-France Mobilités a attribué l'exploitation du réseau de bus pour la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres - Val de Seine à la société de Transports urbains et suburbains de voyageurs KEOLIS Val d'Yerres Val de Seine, à partir du 1er août 2022, pour une durée de cinq ans, avec une option d'une année supplémentaire,

CONSIDERANT que la politique de sûreté de cette entreprise a pour objectifs de prévenir les atteintes de toute nature contre les personnes, les biens ou les fraudes envers l'offre de service proposée à la clientèle, d'en dissuader les auteurs potentiels ou de rendre inopérantes leurs actions. En cas d'atteinte ou de fraude, elle vise à faire sanctionner les auteurs, à en atténuer les effets ou conséquences et à limiter leur impact en termes de perception, d'image ou de perte de confiance,

CONSIDERANT que, dans ce contexte, la société KEOLIS Val d'Yerres Val de Seine (KVYVS) souhaite s'inscrire dans un partenariat actif et pérenne avec la Commune de Yerres et, en particulier, son service public de la Police municipale,

CONSIDERANT qu'il convient de passer une convention précisant les modalités de ce partenariat, applicable sur la gare routière de Yerres, ainsi que dans tous les véhicules de transport de voyageurs de la société desservant les circuits des lignes régulières sur le territoire communal de la ville de Yerres,

CONSIDERANT que la convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelée par tacite reconduction sans dépasser une durée totale de 6 ans correspondant à la durée maximum de l'exploitation du réseau de bus confiée à KEOLIS Val d'Yerres Val de Seine (KVYVS),

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité (1 abstention : C.CHARANSONNET),

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Commune de Yerres et la société de Transports urbains et suburbains de voyageurs KEOLIS Val d'Yerres Val de Seine (KVYVS),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le **21/11/2022** et de la publication le **21/11/2022**
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE) 91

Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 21/11/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20221117-lmc17184H1-DE